

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XII^e Volume.
N^o 8. — Août 1887.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1887

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruvet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiéhard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Reusse, *conservateur du matériel*.
M. Jassemmin, *secrétaire-général*.
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Vernois.
Vice-Présidents.....	Thirion, Brochon et Vinet.
Secrétaire-Général.....	Delamoitte.
Secrétaire-Général-Adjoint.	Cagny
Secrétaires.....	Lebrasseur et Legras.
Trésorier.....	Drivière.
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Deslandes.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Bordier. — Bougeonnier. — Simon Compiègne. — Duronssoy. — Ferraud. — Fossiez. — Guinand. — Pecquet. — Salot. — Tassin. — Delmont. — Dupuis.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

CRÉPY-EN-VALOIS	LA CHAPELLE-EN-SERVAL	PONT SAINTE-MAXENCE
Président : M. Cureau.	Président : M. Baudet.	Président : M. Renault.
V.-Prés. : M. Chopinet.	Vice-Prés. : M. Lane.	Vice-Prés. : M. Payen.
Secrét. : M. Francolin.	Secrét. : M. Rauscher.	Secrét. : M. Gaillardin.
V. Secr. : M. Mathiou.	V.-Secr. : M. Dubray.	V.-Secr. : M. Lemerancier.
Trésorier : M. Legros.	Trésorier : M. Huss.	Trésorier : M. Jaunet.
Délégué : M. Punant.	Délégué : M. Pichon.	Délégué : M. Lefebvre.

LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,
établie en France depuis 1854.

Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

Actif : 94.408.165 francs.

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les
trente-huit dernières années, près de :*

UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS

*Sommes payées par la Compagnie
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

178 MILLIONS DE FRANCS

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

Rentes viagères immédiates,
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

M. GRISON, à Creil.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

SHAS



0 000000 046244

PHYSIOLOGIE
ET
Culture du Blé

OU PRINCIPES A SUIVRE
POUR EN DIMINUER LE PRIX DE REVIENT

PAR
Eugène RISLER,

Directeur de l'Institut agronomique,
Membre de la Société nationale d'agriculture et du Conseil supérieur
de l'Instruction publique.

Ouvrage contenant 24 figures, 1 volume petit in-16, broché, 0,50 c.
(Librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris).

M. Risler vient de rendre un vrai service à tous les agriculteurs en publiant à la librairie Hachette le petit volume que nous recevons, et que tous nos cultivateurs auront bientôt entre les mains, s'ils ont souci d'augmenter leurs revenus.

Tout le monde se plaint de ne pas vendre son blé ou de le vendre mal ; et, pour remédier à cet état de choses, on demande l'établissement d'un droit sur les blés étrangers pour relever les cours. M. Risler croit qu'on obtiendra un résultat plus sûr en diminuant le prix de revient du blé, c'est-à-dire en améliorant les procédés de culture pour faire produire davantage à la terre. Mais laissons la parole à l'auteur :

« Que nos blés soient protégés par des droits d'entrée plus ou moins fort sur leurs concurrents étrangers, que cette protection soit plus ou moins efficace (et, pour ma part, je doute qu'elle puisse faire monter le prix moyen sur nos marchés de plus de 1 à 2 francs par quintal, même avec un droit de 5 francs), il faudra, dans tous les cas, que nous arrivions à faire des blés dont le prix de revient ne dépasse pas le prix de vente.

« Le pouvons-nous ? — Oui.

« Je connais des fermes où le prix de revient du blé est de plus de 25 francs par quintal, mais j'en pourrais citer également, et j'en citerai, où ce prix de revient n'est que de 14 à 15 francs. Ces dernières ont-elles un privilège spécial sous le rapport du sol et du climat ? — Non, et, du reste, si elles avaient un tel privilège, le prix ou le loyer de leurs terres serait probablement d'autant plus considérable. Le blé y coûte moins cher parce que on y emploie des procédés de culture qui fournissent des récoltes plus abondantes avec des dépenses relativement plus modérées.

« Quels sont ces procédés ?

« Je vais essayer de les décrire aussi clairement que possible, et je serai heureux si ce petit livre peut contribuer à relever chez nos agriculteurs le courage abattu par les difficultés de la crise que nous traversons.

« La science des ingénieurs en abaissant le prix des transports, a facilité la concurrence que nous font les blés étrangers. La science des agronomes doit chercher à rétablir l'équilibre, en nous apprenant à produire à meilleur marché. »

L'auteur examine successivement toutes les questions qui peuvent influer sur le prix de revient du blé, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en lisant les titres des principaux chapitres de cet excellent ouvrage :

Le climat. — Le sol et les engrais. — Propriétés physiques des terres et développement des racines. — Place dans les assolements et cultures préparatoires du blé. — Variétés de blé. — Choix et préparation des semences. — Quantité de semence à employer par hectare. — Époque des semailles. — Profondeur des semis. — Semailles à la volée ou en lignes. — Automne et hiver. — Soins à donner au blé au printemps. — Floraison du blé. — Maturation et moisson — Battage et produit

En suivant les sages conseils que nous donne M. Risler, nous verrons bientôt nos greniers se remplir à bon compte, et nous n'aurons plus rien à redouter de la concurrence des blés étrangers.

CONCOURS SPECIAUX
du dimanche 2 octobre 1887.

1° *Fruits.* — 12 variétés de fruits quelconques au choix de l'exposant ;

2° *Fleurs.* — 12 plantes fleuries ;

3° *Légumes.* — 12 variétés de légumes.

Les quantités indiquées ci-dessus représentent le maximum auquel chaque sociétaire a droit.

L'exposition aura lieu dans l'ancienne école des garçons.

Un certain nombre de médailles de vermeil et d'argent sera à la disposition du jury.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 7 AOUT 1887.

PRÉSIDENCE DE M. VERNOIS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la séance de juillet est approuvé.

Sont admis membres de la Société :

MM. HALLOPEAU, à Pontpoint.

DUMONT, avoué honoraire, à Pont-Sainte-Maxence.

CHÉRY (Alfred), jardinier chez M. Dumont, à Pont-Sainte-Maxence.

LAGNY, jardinier chez Mme de Parseval, à Senlis.

DUTRIAUX (Albert), jardinier chez Mme Henriot, à Saint-Nicolas.

Sont présentés :

MM. VIVIER (Joseph), rentier à Orry-la-Ville.

DAUBREMER, jardinier à Montlévedue

XII^e VOLUME. — N^o 8. — AOUT 1887.

M. Lebrasseur donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration.

M. Thirion, vice-président, donne lecture de son rapport sur les travaux de la Commission chargée d'étudier les meilleurs moyens d'encourager la plantation des fruits à cidre.

L'assemblée, à l'unanimité, adopte les termes du rapport et, après avoir remercié M. Thirion, décide l'impression de son travail dans le Bulletin.

MM. Thirion, Vinet et Lozet sont nommés examinateurs pour le prochain concours entre les élèves du canton de Senlis et ont toute latitude pour le nombre des prix à décerner.

M. le Président rappelle avec bonheur que deux membres de la Société, MM. Sarrazin et Delaporte, ont reçu récemment les palmes académiques. Au nom de la Société, il présente à nos deux honorables collègues toutes ses félicitations.

M. Sarrazin, présent à la séance, remercie vivement M. le Président et les personnes présentes des marques de sympathies qui lui sont données et profite, dit-il, de cette circonstance pour renouveler la promesse qu'il nous avait déjà faite de contribuer par ses travaux et ses relations à la prospérité de notre Société.

M. Thirion accepte de faire un rapport sur l'ouvrage de M. Lefèvre, de Nancy (Traitement de la branche à fruits du poirier et du pommier).

Il est ensuite procédé à la distribution des récompenses aux lauréats du concours du 3 juillet dernier.

Section de La Chapelle-en-Serval.

SÉANCE DU 19 JUIN 1887.

La séance, ouverte à 2 heures, est levée à 3 heures 1/2, après une leçon pratique faite dans le jardin de M. Baudet,

par M. Lozet, sur le pincement de la vigne et la greffe des rosiers.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1887.

La séance est ouverte à 2 heures.

Un membre nouveau est présenté.

M. Lozet traite la question de la suppression des fruits trop nombreux et de l'emploi du sulfate de fer pour leur développement.

RAPPORT

**sur les travaux de la Commission
chargée d'étudier les meilleurs moyens
d'encourager la plantation des fruits à cidre,**

PAR M. THIRION.

Dans la séance du 1^{er} août 1886, à la suite de la lecture d'une lettre de M. le Préfet de l'Oise qui transmettait à la Société un vœu du Conseil général relatif à la production du cidre, la plantation des pommiers, et la fabrication du cidre au point de vue hygiénique, vous avez nommé une Commission composée de MM. Thirion, Brochon, Vinet, Macret, Deslandes, Dubarle et Lozet.

Cette Commission avait pour mission de résumer les travaux de la Société déjà en cours sur cet objet important, et de décider l'impulsion nouvelle à leur donner pour obtenir un résultat prompt et efficace dans l'arrondissement de Senlis. Elle vient aujourd'hui vous rendre compte de ses opérations.

Notre travail se divisera naturellement en deux parties : la première résumera ce que la Société avait déjà fait, au point de vue de la diffusion des connaissances nécessaires sur la plantation des pommiers et la fabrication du cidre, avant sa

nomination ; la seconde contiendra l'exposé des études qu'elle a faites pendant le cours d'une année, et des mesures qu'elle vous propose de prendre pour édifier les habitants des campagnes sur ces deux objets importants.

Dès la première année d'existence de la Société, c'est-à-dire de septembre 1866 à janvier 1867, elle avait déjà manifesté l'intérêt qu'elle portait à cette question, en publiant dans son Bulletin deux notes intéressantes : dans l'une, notre regretté secrétaire-général M. Bruet développait les avantages notables que les particuliers, et même les communes, trouveraient dans la plantation des pommiers à cidre, soit sur le bord des routes, soit en plaine dans des terres de médiocre valeur transformées en herbages ; dans la seconde, notre honorable secrétaire-général adjoint, M. P. Cagny, aujourd'hui chevalier du Mérite agricole, donnait de sages et utiles conseils sur la récolte et la conservation des fruits destinés à la fabrication du cidre.

Au cours de l'année 1868, M. A. Corbie, qui a quitté Senlis depuis longtemps, au grand détriment de la Société, publiait dans le Bulletin l'analyse consciencieusement détaillée d'un mémoire couronné par notre voisine la Société de Beauvais, et dû à la plume autorisée de M. Hauchecorne ; cette analyse mettait le lecteur au courant des qualités hygiéniques du cidre, de l'analyse chimique et du choix des fruits à employer, de la fabrication courante de la boisson, et enfin de la méthode, encore si peu connue et pourtant si économique, dite de *déplacement*, qui est à la portée de tout le monde, pour les plus petites quantités possibles et avec l'outillage le plus élémentaire.

En 1869, l'envoi d'un traité de M. Brassart (du Pas-de-Calais), dont l'examen est confié à M. Mouy, permet de revenir à nouveau sur cette importante question. Le rapporteur signale les passages principaux de cet ouvrage : le semis des pépins, la plantation des pommiers, la greffe par le moyen des meilleurs variétés à cidre, les soins à donner aux arbres

une fois en place, la récolte des fruits, et enfin la fabrication du cidre et du poiré. Cet ouvrage très complet, contient des conseils utiles, notamment l'amélioration des jus au moyen du sucre dans les années de maturité insuffisante.

Quelque regret que nous éprouvions à le dire, nous devons avouer que les efforts de la Société ne donnèrent pas, dès l'abord, de très grands résultats ; à la vérité une partie assez considérable de l'arrondissement de Senlis, dont le sous-sol est calcaire, se prête peu à la plantation et à la réussite des arbres à fruits à cidre : cependant la Société ne perdait pas courage, et, à défaut de travaux personnels, elle publiait en 1879 un article sur la fabrication du cidre extrait des Bulletins de notre voisine la Société de Beauvais, dont le sol et le climat se prêtent tout particulièrement bien à cette industrie horticole et agricole. En 1882, elle y revenait encore par la reproduction d'un long article de M. Delaville aîné, tout plein de détails intéressants et utiles sur la fabrication du cidre.

Cette persévérance fut enfin récompensée. Le premier, M. Brochon, l'un de nos vice-présidents, décidait la commune de Montlévêque, dont il est maire, à planter sur ses chemins des pommiers à cidre au lieu d'arbres forestiers. Sur les conseils et sous la direction de M. Macret, ancien secrétaire-général, la commune de Plailly la suivait bientôt dans cette voie utile. Puis successivement le Bulletin publiait une note de M. Delaville aîné, professeur de la Société d'horticulture de Beauvais, sur les maladies du cidre et les meilleurs procédés à employer pour les prévenir ou les guérir, et M. Dubarle, professeur de la Société, donnait les noms de 26 variétés de pommes à cidre, prises parmi les plus recommandables, par lui cultivées au Jardin d'expériences, et dont il promettait de mettre des greffes à la disposition de ses collègues pour le printemps de 1885.

Pendant cette première année 1885, ne perdant pas de vue le but utile qu'elle poursuivait, la Société revenait par deux fois encore sur cette question, d'abord en publiant les listes

données par le Congrès Pomologique de l'Ouest des variétés de pommes recommandables pour la fabrication des cidres de 1^{re}, 2^e et 3^e saison, et ensuite en donnant à nouveau des conseils pratiques sur la fabrication en petit mise à portée des petits ménages, par cette méthode de *déplacement*, nouvellement recommandé sous le nom de *lixiviation*.

Tel était l'état de la question quand la Commission en a été saisie. Elle s'est aussitôt mise à l'œuvre, et, tout d'abord, elle a engagé chacun de ses membres à rechercher les documents concernant la plantation, la greffe et la culture des pommiers, le choix des fruits, la fabrication et la conservation du cidre. Elle a même agité la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'ouvrir un concours spécial, à l'effet d'encourager par l'offre d'une haute récompense honorifique la rédaction du mémoire le plus complet et le plus utile sur la matière; mais le nombre des publications de ce genre est déjà si considérable, et notamment la valeur du traité spécial de M. Hauchecorne est si universellement reconnue, qu'elle a renoncé à vous soumettre cette proposition; elle pense qu'il suffira de mettre au nombre des ouvrages que la Société fait tirer en loterie, ou qu'elle concède en échange des jetons de présence, le livre de M. Hauchecorne, *Fruits à Cidre*, du prix de 3 fr. 50, et de faire insérer dans le Bulletin, après les avoir résumés et mis en ordre, les différents documents qu'elle a déjà réunis.

Pendant le cours de cette année, elle a eu la satisfaction de voir que les enseignements de la Société continuaient à porter leurs fruits. La commune de Chamant a planté des pommiers à cidre, à l'automne de 1886, en bordure d'un chemin dit « *la Chaussée de Brunehaut* ». Un grand propriétaire de Plailly a demandé au jardinier-professeur de la Société des greffes des pommiers à cidre qu'elle cultive dans son jardin d'expérience, malheureusement le nombre des greffes disponibles se trouvait encore très restreint. Informée de cette circonstance, la Commission a voulu se rendre

compte par elle-même de l'état des arbres plantés par M. Dubarle dans le but de fournir aux sociétaires les greffes dont ils feraient la demande. Elle a dû constater, à son très grand regret, que, faute de terrain, M. Dubarle avait été obligé de mettre plusieurs greffes sur chaque arbre, pour ne pas perdre aucune des 26 variétés qu'il s'était procurées, si bien que, toutes ses variétés n'étant pas d'une vigueur égale, il y a à craindre que les plus fortes n'étouffent les autres, et que, en tout cas, le nombre des greffons disponibles soit presque nul sur les plus faibles.

Enfin le nombre restreint des demandes de greffes nous a fait supposer qu'il ne suffirait pas de l'existence, au centre même de l'arrondissement, de quelques pommiers destinés à répandre la connaissance et l'usage des meilleures variétés de pommes à cidre; et que le progrès en ce genre se ferait bien plus sûrement et plus rapidement si, dans la plupart au moins des communes, une sorte de petit champ d'expérience pomologique contenait les mêmes variétés que nous voulons faire connaître, ne fût-ce même qu'un exemplaire de chacune.

En conséquence, Messieurs, nos études pendant l'année qui vient de s'écouler, nous amènent à formuler les conclusions suivantes :

1^o Nous vous prions de prendre une résolution en vertu de laquelle, soit avec le concours qui ne vous a jamais manqué de la ville de Senlis, soit à l'aide des seules ressources de la Société, vous la mettiez en possession, soit comme propriétaire, soit comme locataire pour un temps assez long, d'un petit champ de bonne nature, où elle puisse planter et cultiver au minimum un exemplaire de chacune des 26 variétés qui sont représentées au jardin d'expériences, et peut-être même des variétés les plus unanimement recommandées par les auteurs spéciaux, à l'effet de mettre à la disposition des planteurs de vergers un nombre suffisant de greffes chaque année;

2^o Nous vous engageons à mettre le livre de M. Hauchecorne, par tous les moyens possibles, à la disposition de ceux de

nos collègues qui désireront se le procurer, et à décider de faire insérer dans le Bulletin, en un seul article si c'est possible, l'extrait bien coordonné des documents que nous avons réunis, depuis un an, sur le choix et la plantation des pommiers, sur la fabrication et la conservation du cidre.

3° Enfin nous estimons que, pour atteindre le plus sûrement et le plus promptement possible le but qui nous a été signalé par l'administration départementale et au succès duquel votre Société n'a cessé de s'intéresser, il y aurait lieu d'adresser à Monsieur le Préfet de l'Oise, avec prière de le transmettre au Conseil général, le vœu ci-après :

« Que dans toutes les communes dont le sol aurait été reconnu apte à nourrir avec profit des arbres à fruits à cidre, l'administration municipale soit engagée, et, au besoin, primitivement aidée, à annexer au jardin de l'Instituteur communal un petit champ d'expériences pomologiques, dans lequel seraient plantés des arbres de chacune des variétés reconnues comme les plus propres à la confection d'une boisson de bonne qualité et de longue garde, à la charge par l'Instituteur de leur donner des soins nécessaires, et d'en distribuer des greffes aux habitants de la commune qui en demanderaient, moyennant quoi il profiterait chaque année de la récolte. »

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Du greffage avec des rameaux retardés. — Le choix des rameaux greffons et leur état au moment de les employer, jouent un rôle principal dans le succès du greffage des arbres ou des arbustes.

Les greffons doivent être pris sur des sujets sains, rustiques, vigoureux, dont l'espèce ou la variété est parfaitement connue. Du bon choix des greffons dépend l'avenir du nouvel arbre.

Les plus belles pousses de l'année, bien constituées, fournissent les meilleurs.

En décembre et même jusqu'en mars, on les coupe et on les réunit par petites bottes bien étiquetées ou numérotées.

Les essences qui gèlent facilement doivent être recueillies avant l'hiver, et les rameaux abrités des grands froids. On ne saurait trop prendre de précautions pour la bonne conservation des éléments du greffage. Avec des greffons retardés, il devient facile de pratiquer les greffages en couronnes et en écusson pendant la plus grande partie de l'année.

Les procédés ordinaires de conservation ne permettent guère d'employer, au delà de la première quinzaine de mai, les rameaux tenus en réserve, et cependant, il y aurait intérêt, dans bien des cas, à en posséder encore en parfait état plus tardivement.

Une bonne cave pas trop humide ou une glacière constitue un excellent endroit pour recevoir les greffons et en retarder le bourgeonnement. Quand on ne possède pas de glacière ou de cave, il est nécessaire de les abriter du mieux possible, et dans ce cas, le plus souvent après les avoir coupés, on les enterre debout en sol léger, au pied d'un mur exposé au nord.

Dans cette situation, ils attendent assez bien le moment de leur utilisation, mais les yeux, dès les premières chaleurs, ne tardent pas à se renfler. Avec de semblables éléments la réussite est bien compromise. Il faut toujours, en effet, pour obtenir une bonne reprise, que le sujet soit plus avancé en végétation que le greffon.

Pour obvier aux inconvénients dont nous parlons plus haut, nous croyons devoir recommander le procédé de conservation que nous avons expérimenté l'an dernier et qui consiste à creuser dans le sol une petite fosse rectangulaire, peu profonde, au fond de laquelle les bottes de rameaux sont déposées sur un seul lit, aussitôt après la récolte. La fosse est immédiatement recouverte de planches, puis de terre. Les greffons,

dans notre expérience, restèrent donc ainsi en repos, depuis novembre jusqu'en juillet suivant. Nous les retirâmes alors en parfait état et nous fîmes aussitôt avec eux quelques greffes en couronne qui toutes réussirent parfaitement.

Certains bois fins, grêles, qui, le plus souvent, se gardent mal, se conservèrent très bien, et c'est ainsi que des *Pruniers* de Pissard (*Prunus Pissardi*), greffés en couronne le 40 juillet, donnèrent des têtes assez grosses et bien aoutées, qui supportèrent l'hiver sans souffrir aucunement. Il en fut de même pour quelques essences, comme *poirier*, *orme*, *frêne*, *saule*, etc.

Un autre procédé de greffage très recommandable pour multiplier une variété fruitière ou pour regreffer un sujet déjà formé, est la greffe de côté sous écorce. Elle est surtout applicable aux plantes qui n'ont pas réussi à l'écusson et chez lesquelles des rugosités empêchent de répéter cette dernière opération. Il est nécessaire alors de posséder des rameaux n'ayant pas encore donné le moindre indice de végétation. Avec des yeux pris sur ces rameaux, on peut faire aussi des écussons à œil poussant à partir du moment où l'écorce se lève, c'est-à-dire du moment où les sujets entrent en végétation.

Le *Rosier* se prête parfaitement à l'écussonnage à œil poussant. Dans les pays froids, aux hivers longs et rudes, l'*Abricotier* et le *Pêcher* se greffent en juin au moyen d'yeux enlevés sur les rameaux retardés.

Certains horticulteurs opèrent de même pour le *Pommier paradis* qui, dans les sols secs, manque de sève avant que les greffons de l'année soient assez lignifiés. Les établissements d'horticulture de l'Est écussonnent ce plant en Mai-Juin, laissent dormir les yeux pendant toute l'année, et n'étêtent les sujets qu'au printemps suivant.

Ces faits pratiques sont intéressants à tous égards et peuvent rendre des services dans bien des cas. Ils montrent d'une façon probante que pendant un certain temps une partie

d'un végétal peut cesser de végéter, sans pour cela perdre ses propriétés vitales.

Pour appuyer nos dires, rappelons le cas assez curieux cité par André Thouin dans sa *Monographie des Greffes* (page 88) :

« Sur plusieurs paquets d'arbres que nous envoyâmes à M. Demidoff, propriétaire à Moscou, l'un d'eux tomba par hasard jusqu'au fond d'une glacière où il fut oublié : Vingt et un mois après, des ouvriers le retirèrent ; les arbres furent plantés à tout hasard, et ils reprirent aussi bien que ceux qui avaient été mis en terre dès leur arrivée. »

FERD. CAYEUX.

(*Journal de Vulgarisation de l'Horticulture*).

*
* *

Chicorée sauvage à feuille rouge. — *Chicorée rouge de Lombardie.* — Cette variété croit dans les mêmes conditions que la chicorée sauvage ordinaire ; forcée l'hiver, à l'abri de la lumière, elle fournit des produits aussi estimés qu'abondants.

Elle a les feuilles amples, larges et maculées de rouge sur la face supérieure ainsi que sur les nervures. Cette coloration s'accroît d'autant plus fort et plus régulièrement qu'on approche de l'hiver. La plante est très rustique et extrêmement vigoureuse. En outre de la tige principale, de nombreux oeillets se développent à la base et viennent augmenter dans de larges proportions la production.

Les feuilles blanchies artificiellement l'hiver, à l'instar de la chicorée sauvage, sont parsemées et flagellées de nombreux points rouges qui font de cette plante une des plus jolies salades connues sous le nom de *Barbe de Capucin*.

Cultivée aux environs des villes et dans les jardins des établissements où il y a beaucoup de monde à nourrir, elle sera d'un grand secours pour les salades d'hiver.

Sa vigueur est telle que, même dans les terrains de valeur moyenne, elle donnera encore un rendement avantageux.

(Bulletin de la Société d'horticulture et de petite culture de Soissons).

*

**

Notre collègue, M. Jules Ricaud, président de la *Société vigneronne de Beaune*, s'est livré à des essais pour débarrasser ses poiriers du *Fusisporium pyrinum*, cryptogame qui détermine la *tavelure des fruits*, et a employé dans ce but la bouillie de chaux au sulfate de cuivre additionné d'un peu de jus de tabac.

En 1885, aucun résultat utile ne fut obtenu, le mal étant trop développé lors de l'application du remède au mois de septembre; mais, en 1886, l'opération fut faite dès le mois de mars avant la végétation. Les résultats, cette fois, ont dépassé les espérances; les fruits, parfaitement sains et nets, ont acquis un développement remarquable sur les arbres traités; en outre, les feuilles n'ont présenté aucune trace du *Phytopus pyri*, sorte d'*Erineum* ou cloque du poirier, alors que les arbres voisins en étaient couverts.

M. Ricaud, en se fondant sur ces résultats, n'hésite pas à affirmer que la tavelure des poires aussi bien que le parasite analogue qui sévit sur certains pommiers seront évités à coup sûr par le traitement qu'il a expérimenté.

(Annales de la Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube).

A VENDRE à l'amiable, **une Tente** de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, susceptible d'être utilisée pour Expositions d'horticulture, Bals, Fêtes, Distributions de prix, etc.

S'adresser à M. le Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

ENGRAIS G. SERPIN

INSECTICIDE UNIVERSEL

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

A PARIS, 24, rue des Halles.

Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.

Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.

Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil avec diplôme, offerte le 17 août 1884, par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise, en témoignage de leur satisfaction pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais G. SERPIN.

Les ENGRAIS G. SERPIN, Insecticide universel,

à base de goudron, breveté s. g. d. g.,

sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes récompenses accordées à ce genre de fabrication.

Une notice explicative est adressée franco aux personnes qui en font la demande.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES

à toutes les cultures.

ENGRAIS G. SERPIN

Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

FERTILISANT G. SERPIN

Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

INSECTICIDE PUR G. SERPIN

Pouvant se mêler à tous les engrais.

LEFÈVRE
SERRURIER-CONSTRUCTEUR
A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.
SERRES — CHASSIS DE COUCHES
Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER
ENTREPRENEUR DE MENUISERIE
SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.
Treillages en tous genres.
Kiosques rustiques et en bois découpé.
CLÔTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny
PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés
DE
PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.
Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs
Labours. — Prix-Courants. — Catalogues.
Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.
Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.
Prospectus. — Circulaires.
Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.
Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.
Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.
Actions. — Obligations.
Diplômes.
Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.
Cartes de Visite.
Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

N. ANTOINE ET FILS

PREMIÈRES RÉCOMPENSES
A TOUTES LES EXPOSITIONS

ENCRE COMMUNICATIVE

VIOLET NOIR

la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.

ENCRE MODERNE

NOIR FIXE INALTÉRABLE

très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.

ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE

En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.



Conformément au Règlement, les Leçons sont suspendues pendant le mois de Septembre.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 4^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»		12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. Tirlet, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.